

## **Elections des CCI : élaboration des listes électorales**

Dans le cadre des **élections générales des CCI** qui auront lieu du **20 octobre au 2 novembre 2016**, l'élaboration des listes électorales est lancée : **plus de 15 000 questionnaires viennent d'être envoyés** par la CCI Rochefort et Saintonge à tous les chefs d'entreprise commerciale, industrielle, ou de services installés dans la circonscription de la CCI Rochefort et Saintonge.

Chaque chef d'entreprise va recevoir un **questionnaire pré-rempli\*** : il doit vérifier ses informations électorales.

Ce questionnaire doit être corrigé et/ou complété, daté, signé et **retourné avant le 30 avril 2016** (une enveloppe réponse est jointe) car les listes électorales seront établies à partir de ces retours d'information.

\*Ce questionnaire est également téléchargeable sur le site internet de la CCI Rochefort et Saintonge : <http://www.rochefort.cci.fr/actualite>

### **Qui de plus légitime qu'un chef d'entreprise pour représenter des chefs d'entreprise ?**



En octobre prochain, les **électeurs choisiront les chefs d'entreprise qui les représenteront** au sein de leur **Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale**, ainsi qu'à la **Chambre de commerce et d'industrie de la grande Région**, pour les 5 années à venir.

Ils éliront, en même temps, les délégués consulaires, dont le rôle est de désigner les juges du Tribunal de commerce dont ils dépendent.